

Société des institutrices

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **52 (1923)**

Heft 10

PDF erstellt am: **21.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

excellente précaution pour avoir la paix toujours et la laisser à autrui ; malheureusement, nous sommes plutôt portés à juger de travers les dires et les gestes de notre prochain. Trop facilement nous croyons *qu'on nous en veut*. Il suffit d'un petit air plus sombre que de coutume, d'un mot qui nous a piqué, d'une parole prononcée à la légère pour que la bonne amitié soit troublée ou même perdue pour longtemps. Allons ! laissons tomber ces petits riens, dont notre amour-propre fait des montagnes et nous nous épargnerons bien des misères et bien des fautes.

3. *Ayons égard aux manies des autres*. Qui ne connaît ces mille détails vulgaires et insignifiants auxquels nos collègues ou les gens de notre entourage, nos supérieurs peut-être, attribuent une grande importance, au point qu'une négligence sur l'un de ces points les met en mauvaise humeur pour toute une journée et davantage... Un esprit trop personnel refusera de se soumettre à ces détails, sous prétexte que ce sont des minuties et « qu'on est bien libre ». Ceux-là engendreront des disputes, provoqueront des tiraillements et gêneront à plaisir des relations qui auraient pu être bonnes ou tout au moins passables avec un peu plus de condescendance. Un maître plus souple s'assujettira par vertu et par charité à ce qu'on demande de lui.

4. *Fermons les yeux*, oh ! quel bienfaisant conseil en ce qui concerne notre entourage quotidien ! Quelqu'un passe à côté de nous sans nous donner les marques ordinaires de son amitié ou de son respect : fermons les yeux ; on nous oublie dans un compliment, une distribution quelconque : fermons les yeux ; on se rend coupable envers nous de légères injustices, on emploie des procédés qui nous semblent indéliçats : fermons les yeux ; il suffit que Dieu ait vu.

5. *Soyons toujours aimables*. Gardons fidèlement les règles suivantes qu'on a popularisées dans le petit code de l'*amabilité* : a) sourire habituellement ; b) épargner aux autres toute la peine que nous pouvons prendre sur nous ; c) ne pas se montrer mécontents, ni boudeurs ; d) accompagner d'un mot de bienveillance les ordres qu'on doit donner à des inférieurs ; e) ne pas négliger à l'égard de ceux qui détiennent une part quelconque d'autorité, — surtout si elle est minime, — les formules de respect et de politesse en usage... Pour garder de telles pratiques, il faut faire quelquefois des sacrifices ; mais de même qu'il n'y a pas de bonheur sans sacrifice, de même tout sacrifice apporte un peu de bonheur. Essayons seulement et nous regretterons bientôt de n'avoir pas agi de la sorte toute notre vie.

SOCIÉTÉ DES INSTITUTRICES

Il n'y aura pas de réunion dans le mois de juillet. Par contre, nous engageons vivement nos chères associées à assister nombreuses à la prochaine retraite des institutrices organisée par la Société fribourgeoise d'éducation.

Toutes, nous l'espérons, répondront à l'appel si pressant qui a été adressé à toutes les institutrices.

M. l'abbé Savoy, président, a bien voulu se charger de l'organisation de cette retraite, et solliciter en notre faveur la générosité de la Société d'éducation.

Nous vous donnons donc rendez-vous, ainsi qu'à toutes nos chères collègues du canton, le lundi 23 juillet, à 5 heures, à la Villa Miséricorde.

Le Comité de la Société des institutrices.